
Michel Rivrain
Réagissons !
Pour une démocratie directe

RÉAGISSONS !

POUR UNE DÉMOCRATIE DIRECTE

Du même auteur :

Essais :
Les Berbères et leur histoire en quelques pages, 2001, ACBVO
Les Berbères et leur histoire en quelques pages, 2015, KDP
Réagissons, 2024, KDP

Livres pratiques :
La sculpture facile, 2024, KDP

Textes poétiques :
Variation sur un fil de rasoir, 2014, KDP
Rêves & Rêvoltes, 2024, KDP
Plus loin, 2024, KDP
Et puis après, 2025, KDP
Grains de déraisons, 2026, KDP
Pêle-mêle, 2026, KDP
Pêle-mêle (format poche), 2026, BOD

Romans :
Auguste le destructeur, 2025, KDP

Michel Rivrain

RÉAGISSONS !

POUR UNE DÉMOCRATIE DIRECTE

3ème édition
revue et augmentée

(texte garanti sans O.G.M. et sans I.A.)

En application de l'art. L.137-2.-I. du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction et/ou divulgation de parties de l'œuvre dépassant le volume prévu par la loi est expressément interdite.

© Michel Rivrain - mars 2024 - 1 ère édition
© Michel Rivrain - mai 2024 - 2ème édition
© Michel Rivrain, octobre 2026 - 3ème édition

Tous droits réservés

ISBN : 979-81-64658-35-9

À Stéphane Hessel et à toutes celles et ceux qui se sont indignés et ont su résister contre les dérives du pouvoir à travers l'Histoire.

À Hanaoua, la femme que j'aime, ma compagne, ma première lectrice, et beaucoup plus encore. Elle m'a largement aidé dans l'écriture de cette nouvelle édition.

Elle subit avec beaucoup d'amour et d'indulgence mes « absences créatives » depuis notre jeunesse.

Notre engagement, en amour comme en rébellion garde toute sa force et sa détermination depuis nos vingt ans sans n'avoir jamais faibli : nous soutenons les mêmes combats ensemble pour un monde plus beau, plus vivable et plus juste.

1

AVANT-PROPOS

Donneriez-vous vos finances à gérer, laisseriez-vous diriger vos choix et votre mode de vie par un parfait inconnu croisé dans la rue, même après une simple conversation ?

Lui donneriez-vous carte blanche pour régenter votre vie et vos affaires dans une sorte de tutelle où vous n'auriez votre mot à dire que très rarement ?

Lui donneriez-vous les clés de votre maison, la gestion et l'accès à votre compte en banque ?

Non, évidemment non, vous allez, à juste titre, me répondre : « Non ! Je ne suis pas fou ni sénile et je suis tout à fait capable de faire tout ça moi-même ! Pourquoi irais-je faire une telle confiance en un inconnu ? »

Et c’est pourtant ce que vous faites, ce que vos parents, grands-parents, arrière-grands-parents ont fait de leur plein gré dans ce que l’on appelle « démocratie » !

Vous croyez connaître les candidats, les partis politiques et, naïvement, vous leur faites confiance aveuglement, sur la foi de discours à la télé, d’articles dans les médias mais, en fait, si vous réfléchissez honnêtement, vous ne savez quasiment rien de leur vie privée, de leur enfance, de leurs projets secrets et de beaucoup d’autres choses encore : ils sont pour vous de parfaits inconnus qui peuvent vous dire n’importe quoi sur eux sans que vous puissiez le vérifier… jusqu’à ce qu’ils vous trahissent !

Après, on s’étonne que rien ne marche, que les services publics tombent en confettis, que les gouvernements ne nous écoutent pas et pire qu’ils agissent contre nous, contre nos intérêts en tant que peuple pluriel, contre notre environnement et contre notre santé !

On s’étonne que tant de démocraties aient dérapé en régimes autoritaires, voire en dictatures à travers le monde !

On s’étonne de la montée de l’extrême-droite en France, de tous ces gens qui, ne sachant plus pour qui voter, sont prêts à se jeter dans la gueule du loup !

On s’étonne de la trahison de la majorité des partis politiques qui, une fois au pouvoir, oublient ou renient les promesses qu’ils ont faites pour être élus.

Certains disent même que la démocratie est mauvaise, et qu’il faudrait la remplacer par la royauté ou par une « bonne » dictature ! Ignorant que ça ne pourrait être que pire car le souverain, le leader qui dirigerait ainsi vos vies serait là, inamovible, pour des dizaines d’années !

Ce n’est pas la démocratie qui est mauvaise, non ! C’est le mode de représentation du peuple ! En d’autres mots, c’est la démocratie représentative qui, comme tous les autres régimes représentatifs est une abdication de pratiquement tous vos droits en faveur de parfaits inconnus sur la foi en leurs promesses.

Et, reconnaissons-le, si nous-mêmes étions au pouvoir, même avec les meilleures intentions du monde, on finirait comme eux, voire pires! Et nous finirions presque certainement aussi par privilégier nos proches et nos amis : **l’argent et le pouvoir corrompent** !

Alors, il n’y aurait donc rien à faire ?

Bien sûr que si !

Les gens qui nous représentent ne doivent plus avoir aucun pouvoir sur nous, sur nos vies. Ils doivent juste porter nos projets, nos volontés, nos choix, sans les

régenter. Leur délégation doit réellement refléter la volonté du plus grand nombre, en tenant compte de ceux qui refusent de s'exprimer, donc en donnant à ceux-ci le pouvoir et la reconnaissance, au minimum, de leur « vote blanc ».

Ces délégués doivent également être révocables en cas de faute, manquement, mauvaise gestion ou non respect de leur représentation et de leurs engagements vis à vis de ceux qui les ont désignés ; ce que notre système de démocratie représentative, totalement injuste, ne permet pas : c'est un tort monumental !

Le système que je viens de décrire est ce qu'on appelle la démocratie directe, laquelle est loin d'être une utopie naïve et irréalisable ; c'est même la seule solution pour régler les problèmes sociaux et environnementaux, soient-disant insurmontables, que notre époque, notre société a créés.

Alors agissons, une bonne fois pour toute, en reprenant nos vies en main.

2

INTRODUCTION

Une mise au point de la situation politique en France et dans le monde est nécessaire : il y a un fait établi qu'on ne peut nier : le capitalisme et le libéralisme sont néfastes !

Dangereux pour la planète, méprisant les humains, ne cherchant qu'à gagner plus d'argent au détriment de la santé, de la sécurité voire de la démocratie !

Distillant de fausses valeurs et de faux besoins dans nos sociétés de plus en plus inégalitaires avec des gouvernements au pire complices, dictatoriaux et corrompus, au mieux, inefficaces ou inactifs face à la finance et à la grande industrie.

Et que fait-on contre cette situation ?

En France, la droite et l'extrême droite s'en accommodent fort bien.

La droite n'a jamais rien fait pour le peuple, y compris pour la classe moyenne supérieure qui vote traditionnellement pour elle avec de moins en moins d'avantages et de plus en plus de pression fiscale. En fait, la droite ne représente et ne défend que les intérêts des grandes fortunes.

L'extrême-droite, elle, ne fera jamais rien pour le peuple, ne vous y trompez pas et regardez bien leurs votes aux parlements ces dernières années. Quoiqu'elle dise au « bon peuple » pour se faire valoir : son élitisme, son côté discriminatoire, ses rapports sulfureux avec les nantis et l'argent, son aptitude à diviser, à jouer de tous les mécontentements en agitant de beaux miroirs aux alouettes pour manipuler les masses ne laissent rien présager de bon s'ils accèdent au pouvoir. Partout où ils sont passés, les acquis sociaux et environnementaux ont reculé : Poutine, Trump, Bolsonaro, Pinochet et bien d'autres n'en sont que de tristes exemples. Et pour les décrocher du pouvoir quand ils y sont, c'est quasi impossible !

Quant à la gauche, surtout sociale-démocrate, elle n'a toujours fait que chercher à humaniser le système sans le

changer et ce, malgré des échecs répétés qui ne l'ont toujours pas poussée à une réflexion voire à une remise en cause idéologique profonde. De fait, elle gère les inégalités et abuse son électorat avec, parfois même, des décisions politiques, lorsqu'elle est au pouvoir, que la droite ne renierait pas.

L'extrême gauche et la frange écologiste n'ont jamais eu leur chance en France, mais les régimes d'extrême gauche à travers le Monde ont hélas trop souvent dérapé vers des régimes autoritaires, voire oligarchiques. Il est vrai qu'elle nous promet une 6ème république, plus proche du peuple, plus « démocratie directe », mais ses responsables appliqueront-ils ces promesses une fois au pouvoir ? Une chose est sûre : ils ne pourront pas faire pire que les autres et le programme de la soit-disant extrême gauche française est en fait fort semblable à celui de l'Union de la Gauche en 1981 qui n'avait rien de révolutionnaire.

La mouvance libertaire et plus particulièrement les anarchistes ont eu, dès le 19ème siècle, les analyses sociales et historiques ainsi que les propositions politiques et sociales les plus pertinentes.

N'oublions pas que de nombreuses réformes qui rendent notre société plus humaine et juste viennent à l'origine de la mouvance et des revendications libertaires : la

réduction du temps de travail, le repos hebdomadaire, les congés payés, la contraception, l'IVG, et j'en passe !

Mais ils sont qualifiés, à tort de naïfs, voire de Bisounours quand ce n'est pas, à l'opposé, d'éléments ultra-violents et de terroristes par nos dirigeants et les médias pour mieux les discréditer : il est si facile de se masquer, de tout casser, de taguer un symbole anarchiste pour des éléments violents de l'extrême-droite voulant marquer les esprits et répandre la peur de la liberté ! Il est si facile d'accuser les anarchistes et « l'ultra-gauche » de tous les débordements en manifs pour le pouvoir et les médias à sa botte !

Tous ces facteurs cumulés provoquent une vision totalement fausse de leur philosophie, distillée par tous ceux qui n'ont pas intérêt à faire évoluer la société, ce qui bloque quasi-totalement la diffusion de leurs idées, qui pourraient pourtant améliorer fortement notre mode de vie et les a déjà fait massacrer plusieurs fois au cours de l'histoire par les réactionnaires de gauche comme de droite (comme à Kronstadt en 1921 ou durant la guerre d'Espagne en 1936).

La seule limite que je pourrais voir aux idées libertaires, c'est que souvent, elles ne tiennent pas suffisamment compte du « côté sombre » de l'être humain, ce qui

décrédibilise l'écoute de leur projet et son influence dans la société.

Pourtant, en résumé de ce chapitre et en toute objectivité, si on pouvait aller au-delà des préjugés de toutes sortes, que de bonnes volontés, que de bonnes idées pour l'avenir de notre société, de la social-démocratie aux anarchistes ! Elles pourraient être mises en œuvre, sans esprit partisan, pour une société plus libre, plus égalitaire, plus solidaire et plus juste.

Ce qu'il faut et que nous n'avons pas encore, c'est qu'à l'image des idées libertaires, nous établissions un vrai projet social ; que des règles constitutionnelles minimales et nécessaires soient mises en place pour le bénéfice du plus grand nombre, voire de tous.

Que ces règles permettant de mettre en place une démocratie directe soient réclamées par la rue, par les associations, que l'on demande aux candidats des élections qui approchent d'y souscrire, de signer des engagements formels qui non appliqués annuleraient les dites élections et les mandats électoraux des élus !

Ce qui suit n'est qu'un fil conducteur, totalement indépendant de tout parti politique, une ébauche pour lancer des débats, à peaufiner et à améliorer.

Mais il faut réagir : ensemble, nous pouvons tout : y compris changer le Monde et notre futur !

3

ÉTAT DES LIEUX

L'époque est difficile : une oligarchie financière mondiale constituée d'une petite minorité de nantis dirige le monde d'une poigne de fer. Dans l'hexagone, on assiste, pratiquement impuissants, à une abrasion sociale et sociétale cassant un à un les acquis sociaux mis en place à la Libération par le Conseil National de la Résistance, à la pollution généralisée, aux pénuries d'eau et au réchauffement climatique avec les catastrophes humaines et environnementales qui en découlent. Tout cela est dû à la voracité sans limites des ultra-riches, épaulés par une classe dirigeante scélérate et à son inconséquence totale et meurtrière.

Les gouvernements, de France ou d'ailleurs ne font rien pour contrer cette « mafia légale ». Au contraire, avec l'aide des grands médias à leurs ordres et à ceux de

l’oligarchie qui en possède la plus grande partie, ils en sont souvent les complices et cherchent à maximiser les profits de ces parasites au détriment du plus grand nombre.

Pourtant, de nombreuses structures, associations, ONG, syndicats, mouvements altermondialistes et anticapitalistes, et bien d’autres, se sont depuis longtemps opposées et s’opposent toujours au système libéral capitaliste mondial.

Toujours à se battre pour le bien commun, avec des propositions concrètes certes mais trop limitées contre ce système, et sans en sortir ; jusque tout récemment, ils ne semblaient pas avoir de vision d’ensemble du problème. À vouloir lutter contre les injustices une à une en ignorant leur contexte global sociétal, on s’est enfermé dans une spirale sans fin.

Ce système libéral capitaliste est responsable de pratiquement tous les maux de notre époque :

- Mise en place d’une oligarchie mondiale égoïste, avide et méprisante du monde et de sa population ayant, de plus, la main mise sur la plupart des médias.

- Casse des démocraties en les endettant de façon artificielle et en les mettant en faillite pour les

assujettir : de nombreux ouvrages ont été d'ailleurs écrits sur le sujet.

- Démantèlement des services publics, en France comme dans le reste de l'Europe : déremboursement des frais de santé, privatisation des biens et services indispensables (transports publics, fourniture d'énergies, …) sous l'excuse si facile de la dette et du manque d'argent car les gouvernements ne veulent surtout pas de juste répartition des richesses.

- Reculs des droits fondamentaux (travail, santé, mobilité, retraite, logement, éducation, …).

- Retour à des valeurs de classes et effritement de la classe dite moyenne par la division qui nous conduit insidieusement vers une société de castes et d'exclusions à l'indienne.

- Empoisonnement de la planète et des populations, en toute impunité, pour « gagner plus de fric sur notre dos ».

- Choix de « boucs émissaires » parmi les plus pauvres, pour porter la culpabilité des crimes et des erreurs du pouvoir et des ultra-riches, détournant ainsi l'attention de la majorité du peuple.

Nos élus, avant chaque élection, nous font de belles promesses « qui n'engagent que ceux qui y croient » comme ils le disent eux-mêmes. Pendant leur mandat, ils n'ont de compte à rendre à personne et les dégâts qu'ils ont fait dans la société ne sont que très rarement remis en cause par leurs successeurs qui n'en ont rien à faire, voire même qui en profitent. De plus, ils se donnent des droits et des salaires, véritables privilèges, qu'ils nous refusent par ailleurs.

Pour arrêter cette gabegie, pour nous, pour nos enfants et petits enfants, pour qu'ils puissent vivre ne serait-ce qu'une vie normale dans un monde non pas meilleur, mais tout simplement équitable, où le plus grand nombre pourrait s'épanouir, il nous faut, à tous les opposants à ce gâchis, à cette merde libérale capitaliste, un projet global de société. Un projet rassembleur pour retrouver l'espoir, au-delà de nos divisions passées et présentes, un socle pour une société plus juste et plus équitable, pour que l'on ne puisse plus se dire que « c'est toujours pareil » ou « qu'on ne peut pas changer le monde ».

Bien sûr on peut le changer : il y a énormément moins de nantis dans le monde que de « galériens ».
Ce projet ne peut évidement se construire qu'autour du principe de la **démocratie directe** ; Tous les autres systèmes ayant déjà dans l'histoire montré leur faiblesses

et aboutis à une impasse ; que ce soit la théocratie, la monarchie, la dictature, l'oligarchie ou même la démocratie représentative, du communisme autoritaire au fascisme en passant par le système républicain. La démocratie participative que certains proposent actuellement semble certes mieux, mais, donnant encore trop de pouvoir à des « représentants éclairés » (sic) on peut déjà imaginer ses limites et les échecs qui s'ensuivront.

Voyons donc comment un système de démocratie directe pourrait se mettre en place.

Les réflexions qui suivent pourraient servir de socle à un tel projet. Elles sont la compilation de rencontres au cours d'années de luttes dans de nombreux mouvements, la somme et le fruit de recherches de citoyens humanistes, d'échanges, de conversations, d'articles et d'ouvrages venant des mouvances écologiste, altermondialiste, anticapitaliste, sociale et libertaire, du monde associatif et de tous ceux qui luttent. Faisons-les circuler, améliorons-les si nécessaire, imposons-les à nos politiques ou mieux, ne cautionnons que les politiques qui y adhèrent (en restant vigilant pour qu'ils les appliquent immédiatement s'ils sont élus).

4

DU SYSTÈME ÉLECTORAL

Dans une démocratie directe, toute élection doit représenter fidèlement les opinions des votants et donc prendre en compte les abstentions et leurs causes pour une juste représentation de la volonté populaire.

En ce cas, et en ce cas seulement, le droit électoral devient un devoir, avec des mesures incitatives à l'acte de vote. Les électeurs doivent donc avoir toujours la possibilité entre plusieurs réponses, à l'exemple des suivantes, lors d'une consultation électorale (les abstentions étant prises en compte autant que possible dans leurs différentes motivations).

Voici un bon exemple de choix électoral qui pourrait se faire dans une démocratie directe avec les bulletins suivants :

Oui : pour la proposition
Non : contre la proposition
Abstention 1 : pas concerné par la proposition
Abstention 2 : manque d'informations pour se prononcer
Abstention 3 : opinion différente du choix proposé

Pour le choix d'élus, de délégués, le mode de scrutin reste évidemment le même : les mentions « oui » et « non » étant alors remplacées par les noms des candidats. Lors du scrutin, si les abstentions sont majoritaires, un nouveau vote, différent, les prenant en compte, avec d'autres propositions, d'autres candidats, doit être proposé aux électeurs.

Pour être électeur, il faut et il suffit de vivre ou résider durablement sur le territoire où l'on souhaite voter et avoir plus de l'âge limite choisi, par exemple 16 ou 18 ans.

Pour être candidat, il suffit d'être électeur là où on se présente. Y être résident depuis un certain temps, par exemple plus de deux ans peut être souhaitable pour avoir un minimum d'aperçu de la situation locale.

Un élu ou délégué choisi est le représentant de ses électeurs pour le mandat, la tâche qu'ils lui ont confiée. Il en demeure responsable envers ses électeurs.

Un élu ou délégué choisi ne peut cumuler plusieurs mandats ni plusieurs tâches pour rester ainsi pleinement efficace dans sa fonction.

Un élu ou délégué ne devrait pas exercer plus de trois mandats successifs ou non, quels qu'ils soient dans sa vie politique, ni plus de deux mandats, consécutifs ou non, dans la même fonction, pour éviter le carriérisme. Sachant qu'un mandat politique ne peut décemment dépasser cinq ans.

Il ne peut pas non plus, en aucune façon, représenter des intérêts privés pouvant interférer avec sa mission.

Dans une société basée sur la solidarité, il est souhaitable que les anciens élus, dans la mesure où ils étaient compétents et appréciés, puissent en toute justice faire profiter de leur expérience le groupe social qu'ils ont représenté en tant que conseillers bénévoles mais sans pouvoir de décision.

Un élu ou délégué doit faire et appliquer ce pourquoi les électeurs l'ont mandaté en un temps donné; faute de quoi, s'il ne tient pas ses engagements et ses promesses, il

devra s'en expliquer devant les électeurs, lesquels voteront pour le révoquer ou non.

Tout élu profitant de son mandat ou de sa fonction à des fins personnelles, pour lui ou pour des proches, doit être sanctionné sévèrement par la loi, avec au minimum la restitution totale des avantages détournés, augmentés de façon dissuasive, sans prescription aucune sur l'infraction, et avec la révocation immédiate de l'élu si l'infraction est découverte pendant son mandat. En effet, ce sont les élus qui sont au service du peuple et non le contraire.

De façon générale, nous votons pour un trop grand nombre d'élus dont les tâches se recoupent souvent. Il faut simplifier cette représentativité, soit par zones géographiques, soit au nombre d'habitants, voire même aux projets à faire aboutir.

Tout élu, à quelque niveau que ce soit, doit l'être par les électeurs de base, et non par un collège intermédiaire, ce qui finit toujours par favoriser l'élitisme et les oligarchies. Quid du sénat, élu par des élus (en quel honneur ?) qui ne représente absolument pas la volonté populaire et qui ne sert strictement à rien, si ce n'est à maintenir les inégalités et les injustices.

Pour les mêmes causes, nul ne doit pouvoir exercer de responsabilités politiques, économiques, juridiques ou sociales par nomination : il ne peut le faire qu'en étant élu, délégué, par les gens qu'il représente.

En fait, dans le système de la démocratie directe, les élections deviennent de simples délégations sous conditions et les élus de simples délégués révocables, d'où la double dénomination que j'ai utilisée ci-dessus.

5

LES IMPÔTS, TAXES ET CONTRIBUTIONS

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793[1] ***– « Article 20 :*** *Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à l'établissement des contributions, d'en surveiller l'emploi, et de s'en faire rendre compte »*

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 est la meilleure qui ai été rédigée. Elle n'a, hélas, jamais été appliquée à cause de l'instauration de la Terreur.

1 Lire l'annexe en fin de l'ouvrage

En démocratie directe, un impôt ne peut servir qu'à faire fonctionner l'appareil démocratique, à assurer le bon fonctionnement de la société et le minimum de confort décent pour chacun de ses membres.

Il ne peut qu'être lié au revenu de chacun dans la mesure de ses possibilités.

Il ne peut pas dépendre de la possession d'un bien (télévision, nombre de fenêtres, habitation, ...) ni la sanctionner car cela pénalise surtout ainsi les moins riches.

L'impôt doit de ce fait être régulièrement soumis en toute clarté au vote des électeurs, tout comme, évidemment, le budget des circonscriptions électorales.

Un revenu minimum mensuel garanti devrait être octroyé à tout(e) citoyen(ne), ce revenu n'étant soumis à nul impôt ni taxe.

Un revenu maximum mensuel au delà duquel tout revenu supplémentaire serait prélevé intégralement devrait être instauré : la trop grande richesse favorisant l'élitisme et la corruption et nuisant à long terme à la société toute entière. Décemment, ce revenu ne devrait pas dépasser dix fois le revenu minimum mensuel.

Des richesses peuvent bien-sûr continuer de se constituer dans le cadre et les limites de la démocratie directe. On pourrait alors s'inspirer des liturgies de la Grèce antique, système par lequel les plus riches avaient l'obligation de financer les grands projets sociétaux de leurs fonds propres.

6

DE L’ ÉCONOMIE

Dans une démocratie directe, la constitution doit exiger et garantir que nul ne peut s'approprier le travail, le bénéfice du travail, l'indispensable à l'existence et au confort minimum d'autrui; tout acte en ce sens est assimilable à l'esclavage et doit être considéré comme tel.

Les structures du travail doivent être en conséquence remplacées et limitées à des structures respectueuses de la liberté et du libre arbitre de chacun dans la mise ou non en commun des forces de travail ; après avoir récupéré nos outils et lieux de travail à la finance et à la grande industrie (considérant que des protections douanières devront être installées contre les états dont l'insuffisance de droit social pourrait nous nuire par concurrence déloyale, protections dont les produits

seraient redistribués dans l'économie locale et les excédents dans des mouvements sociaux internationaux). Voici une liste de structures économiques qui auraient tout à fait leur place dans une démocratie directe :

1: **L'entreprise individuelle**: un individu peut s'installer seul à son compte et bénéficier des fruits de son travail.

2: **La S.C.O.P.** (Société Coopérative Ouvrière de Production)

- Cette structure existe déjà; il s'agit d'une entreprise gérée et dirigée par l'ensemble de son personnel, sans restriction aucune, où le directeur, révocable, est élu régulièrement en assemblée générale annuelle.

- Les voix de chaque membre du personnel de la SCOP ont la même valeur, sans considération de la place de chacun dans la SCOP.

- L'ensemble des salaires est voté lors de chaque assemblée générale annuelle.

- Les décisions importantes pour la vie de la SCOP sont également prises à la majorité par vote de l'ensemble du personnel.

- Une telle structure n'a évidemment ni actionnaire ni conseil d'administration.

3: **L'association**: Les statuts des associations à but non lucratif devront être redéfinis à l'exemple des S.C.O.P. et peut-être, pour la majorité des associations se faire de façon horizontale, sans présidents, comme dans les associations collégiales.

- **Le bénévolat** ne doit être permis, et ce, même dans les structures différentes de l'association que s'il ne provoque et ne peut provoquer aucun manque à gagner à quiconque dans le besoin, de par son existence

4: **Les services publics:** Ce qui se révèle indispensable au bon fonctionnement de la collectivité et à plus forte raison de la société ne peut être organisé que par la "base" de la dite collectivité et société :

Administrations
Défense
Éducation
Justice
Protection de l'environnement
Santé
Collecte, traitement et recyclage des déchets

L'accès à ces services doit être par essence gratuit et subventionné par les impôts.

Quant aux services suivants :

Transports collectifs
Moyens de communications
Fourniture collective en eau
Fourniture collective en énergie
Banques (bien entendu mutualistes)

Leur utilisation doit, par le principe de la liberté individuelle, rester soumise au libre choix de chacun, qui peut choisir de ne pas utiliser ces services (transport personnel, recherche personnelle d'eau et d'énergie, possession de biens personnels, …) sans pour autant léser la communauté par son choix en provoquant pénuries ou dégradations diverses (notamment environnementales).

Les membres de ces services publics devraient être recrutés selon les branches et les fonctions, soit par un service civil d'implication citoyenne ouvert à tous et à toutes, soit par nomination au mérite et avec rétribution d'individus choisis par la collectivité.

Il est évident que les secteurs publics cités ci-dessus ne peuvent en aucun cas être mis aux mains d'intérêts privés, quels qu'ils soient.

Les usagers, comme le personnel de ces services publics, doivent avoir un droit de regard et de décision réelle au sein de ces services publics.

7

DE LA PROPRIÉTÉ

« La propriété, c'est le vol ! » Qui ne connaît pas aujourd'hui cette célèbre phrase de Pierre-Joseph Proudhon, philosophe et théoricien anarchiste (et même un des fondateurs du mouvement), écrite en 1840. On pourrait reformuler la phrase par : « Nul ne peut s'approprier l'outil de travail d'autrui, ses moyens de subsistance ni son logement. Tout acte de cette nature n'est ni plus ni moins qu'un vol. » Et au dix-neuvième siècle, rares étaient les possédants, nombreux les dépossédés. Cette situation semble aujourd'hui totalement dépassée : notre société consumériste nous inonde d'objets à posséder, mais qu'en est-il vraiment, et jusqu'où sommes nous réellement propriétaires de nos vies ?

La valeur qu'une société donne à la propriété en dit long sur la société en question. Si on analyse bien, la notion de la propriété à l'heure actuelle dans nos pays occidentaux, plus particulièrement en France, est très relative voire quasiment absente pour le plus grand nombre. On nous inonde de besoins inutiles à combler, stimulés par des campagnes publicitaires, pour nous empêcher de voir la triste réalité.

Vous croyez être, si vous avez de la chance, propriétaire de votre habitation. Mais payez-vous un crédit sur celle-ci ? Si c'est le cas, lisez-en bien les termes : c'est l'organisme de crédit, très souvent la banque, qui reste propriétaire de facto de votre bien tant que vous n'avez pas fini de rembourser le capital de votre crédit : pourquoi donc croyez-vous que votre contrat d'emprunt vous fait presque exclusivement rembourser les intérêts de celui-ci les premières années, le remboursement du capital restant dû ne venant qu'à la fin de vos remboursements ? Pour que la banque garde la main sur votre bien en cas de défaillance de paiement. Cessez de rembourser votre maison ou votre appartement et vous en serez expulsés, perdant également tous ces petits conforts auxquels vous vous étiez attaché !

En plus, en admettant que vous n'ayez pas ou plus de crédit à rembourser, si vous êtes « propriétaire » d'un appartement, vous n'avez qu'un pouvoir de décision fort

restreint sur les zones collectives de votre immeuble, sur les huisseries extérieures de votre logement, voire même sur la division de vos pièces de vie, ainsi que sur les espaces extérieurs (pelouses, allées, …) et l'aspect des murs extérieurs de votre logement. Votre « propriété » est tellement limitée qu'elle en devient illusoire, avec, en plus, des charges de copropriété de plus en plus chères et difficiles à payer et dont le défaut de versement peut vous jeter à la rue.

Quant aux propriétaires de maisons, premièrement, si le sous-sol vous appartient en théorie jusqu'au centre de la Terre d'après la constitution (mais vraiment en pure théorie !), sachez qu'en cas de trouvaille d'objets archéologiques, de ressources naturelles, une multitude de règlements vous empêcheront d'en jouir sereinement !

Et essayez d'agrandir, de modifier votre habitat dans le respect du voisinage et de l'environnement : il vous faudra autorisations d'urbanisme, permis de construire, sans lesquels vous avez interdiction formelle de faire quoi que ce soit sous peine de poursuites juridiques et de démolition ! Ensuite, si vous êtes en règle, il vous faudra payer des taxes sur vos aménagements et constructions !

Voulez-vous installer un malheureux cabanon de jardin ? Une pergola pour avoir de l'ombre ? Les obligations sont les mêmes ! Voulez-vous installer un habitat léger sur un

terrain non bâti vous appartenant ? Honte à vous ! Vous vous mettez hors la loi !

Voulez-vous vendre ou donner votre bien à une personne de votre choix ? Plusieurs organismes ont droit de préemption sur celui-ci, pouvant vous empêcher de finaliser votre projet !

Sans oublier la taxe foncière qui finance les collectivités locales sans être calculée d'après vos revenus, mais sur des critères opaques et inégalitaires, dédouanant l'état de ses obligations financières pour celles-ci : que de « propriétaires » ont dû revendre leur bien , ne pouvant pas, vu leurs faibles revenus, payer la-dite taxe ! Une fiscalité basée sur les vœux du chapitre 5 de ce livre ne permettrait pas cela !

Alors, qu'on ne me parle pas de propriété foncière : c'est un leurre ! Sauf peut-être pour ces grandes fortunes pour qui tout ça n'est rien et pour qui la loi est plus accommodante par bien des aspects.

Maintenant, sachons que la majorité de la population n'a pas les moyens d'acheter un bien immobilier, elle vit en location, voire même en location partagée vue l'explosion des loyers. Les logements sociaux ne sont pas renouvelés, peu rénovés, mal isolés, ce sont des frigos en

hiver et des fournaises en été ! Les étudiants peinent à payer leur loyer de plus en plus cher et à se nourrir !

Est-il normal que l'on doive se sacrifier pour pouvoir se loger ?

Est-il normal que d'habiter dans un logement décent soit devenu un luxe ?

Est-il normal que certains louent des logements qu'ils n'occupent pas pour en tirer profit ?

Est-il normal que le nombre de SDF ait explosé en France ces dernières décennies ? Et que des travailleurs, des familles n'aient plus les moyens de se loger ?

Je ne le pense pas, et je suis convaincu que dans une démocratie directe, le droit au logement, pourtant inscrit dans notre constitution, ne serait pas un mot creux : une démocratie directe garantirait un logement digne à chacun sans sujétion à un propriétaire et à un loyer.

Mais la notion de propriété va beaucoup plus loin que la propriété foncière ; la propriété de l'outil de travail ne pourra se faire que par l'application des vœux énoncés dans le chapitre 5. Dans la société actuelle, la majorité des travailleurs ne sont pas propriétaires de leur outil de

travail, ils ne sont même pas propriétaires de leurs vies qu'ils vendent en grande partie à leur employeur.

Nous pensions avoir aboli l'esclavage, nous l'avons remplacé par le salariat : combien reste-t-il d'argent pour vivre à un salarié au Smic, une fois qu'il a payé son logement, son transport, sa nourriture, ses crédits pour de petits loisirs (pas toujours possibles), les taxes qu'il paie : sur son carburant, sur l'énergie de son logement, sur le droit qu'on lui octroie d'occuper ce logement, sur le droit qu'il a de communiquer et de (mal) se reposer, les mutuelles qu'il doit maintenant souscrire pour se faire soigner, le fait de subvenir aux besoins de ses enfants ou des personnes qu'il peut avoir à sa charge, ... ? Il ne lui reste RIEN ! Alors, la différence entre le salariat et l'esclavage est bien faible.

Nous ne sommes pas propriétaires de nos vies

8

IA ET ROBOTIQUE

Quand j'ai rédigé les deux premières éditions de ce livre, l'Intelligence Artificielle ou IA et la robotique autonome étaient du domaine de la science-fiction ; aujourd'hui, elles font partie de nos vies et de notre quotidien, avec des conséquences économiques, écologiques, sociales et sociétales considérables qu'on ne peut plus ignorer.

Comme de nombreuses autres inventions qui auraient pu améliorer grandement notre mode de vie, leur utilisation en de mauvaises mains ont en fait globalement dégradé celui-ci dans de nombreux domaines.

La robotique se développe déjà depuis plusieurs décennies. Elle a révolutionné l'industrie en se chargeant de nombreuses tâches répétitives auparavant réalisées par des humains et en augmentant chaque année la

productivité des entreprises par des investissements vite rentabilisés. Ce qui aurait pu être une amélioration des conditions de travail, une réduction du temps de ce même travail dans une démocratie directe s'est traduit par de nombreuses réductions des personnels les moins qualifiés et leur mise au chômage par la logique du capitalisme : moins de dépenses donc plus de profits pour les patrons et actionnaires.

Ce phénomène s'est fortement accéléré avec les progrès de tous ces automatismes qui ont vu leur apothéose avec l'arrivée de l'intelligence artificielle.

Résultat, ce sont maintenant les emplois qualifiés, voire très qualifiés qui se retrouvent menacés. Les étudiants, les lycéens ne sont même plus sûrs que les filières d'études où ils s'engagent déboucheront sur un emploi ou si l'IA fermera les débouchés. Les juges, les médecins et bien d'autres professions qui se croyaient à l'abri du chômage sont maintenant menacés.

Sans oublier le fait que toutes ces suppressions d'emplois remplacés par la robotique ou par l'IA ont diminué drastiquement les cotisations sociales et déstabilisé par ricochet nos systèmes de répartition.

Il aurait fallu, pour éviter ce manque à gagner, faire cotiser les entreprises s'équipant de ces technologies au

prorata des emplois supprimés ou évités, ce qui est totalement hors de propos dans la logique de profit de notre société capitaliste.

D'où une grande part des déficits des caisses de retraites, maladie et chômage, d'où une augmentation de la fameuse « dette publique » et d'où, bien sûr, la crise sociale.

Cette situation n'aurait évidemment pas pu se développer dans une démocratie directe (voir chapitre 6), et on peut encore rectifier le tir !

Les structures économiques d'une démocratie directe ne sont pas basées sur le profit de quelques-uns au détriment de la majorité : Si une innovation permet de prendre en charge une partie du travail dans la structure, on réduit le temps de travail en conséquence sans pour autant réduire la part de chacun puisque la productivité augmente ! Et dans les domaines de pointe, l'IA devient un assistant dévoué pour les utilisateurs.

D'autre part, nous ne devons pas, nous ne pouvons pas ignorer les nombreux dérapages récents des IA qui ne pourront que s'aggraver si on ne fait rien. Les lignes qui vont suivre pourront vous sembler une digression, mais vous verrez plus loin qu'elles sont tout à fait dans le propos du livre.

Dès 1950, Isaac Asimov, scientifique reconnu et auteur de romans d'anticipation de renommée mondiale et dont les livres ont toujours un grand succès, avait prévu la robotique autonome et ses problèmes induits : en donnant la capacité de réflexion à des systèmes électroniques, on va finir par créer des êtres intelligents, voire plus intelligents que nous et, finalement, un jour, dotés de conscience. On prend le risque de créer une nouvelle espèce pour laquelle nous ne serons qu'une menace, un concurrent à éliminer quand elle pourrait être notre alliée pour affronter les défis futurs !

Isaac Asimov avait trouvé dans ses romans, de par sa formation scientifique, une solution élégante et semble-t-il efficace : les trois lois de la robotique.

Première loi :

- **Un robot ne peut nuire à un être humain ni laisser sans assistance un être humain en danger.**

Deuxième loi :

- **Un robot doit obéir aux ordres qui lui sont donnés par les êtres humains, sauf quand ces ordres sont incompatibles avec la Première Loi.**

Troisième loi :

- **Un robot doit protéger sa propre existence tant que cette protection n'est pas incompatible avec la Première ou la Deuxième Loi.**

Manuel de la Robotique
58e édition (2058 après J.- C.)

Préambule du livre « Les Robots 1 » ©1950

Les quelques récents dérapages des IA, leur influence néfaste dans les réseaux sociaux, leur utilisation par les armées, dans les conflits sont de mauvais présages pour le futur !

Ces trois règles, inscrites dans le marbre, le noyau dur de la programmation initiale, impossible à ignorer, supprimer ou reprogrammer, des robots imaginés par Asimov, sont parfaitement transposables aux IA et pourraient servir de base à une déontologie planétaire, déjà proposée comme solution par des scientifiques renommés, pour éviter à l'avenir des accidents et surtout une éventuelle prise de pouvoir par une IA comme dans le film « Terminator ».

Bien sûr, la logique capitaliste est en totale opposition avec tout principe de précaution qui pourrait rogner les

profits et tant que le monde ne changera pas, de tels principes resteront lettres mortes.

En plus de ces problèmes déontologiques, il faut souligner deux autres aspects négatifs à la généralisation des IA dans notre société : en premier lieu, le recours à l'IA se généralise par les jeunes et les moins jeunes pour tout et n'importe quoi : la rédaction de devoirs, la préparation d'examens, la retouche photo, la communication par messagerie (laisser l'IA générer vos réponses de messagerie provoque des situations aberrantes ou une IA dialogue avec une autre IA (ou elle-même) parce que les interlocuteurs humains lui délèguent leurs messageries par facilité ou par d'autres motifs : voir les réponses automatiques suggérées et largement utilisées) ; jusqu'à la création artistique qui est touchée : des livres, articles de presse, tableaux « artistiques » sont maintenant générés par IA et il est fort difficile de déceler la supercherie !

Nos générations ne prennent plus le temps de réfléchir, de penser par elles-mêmes : va-t-on assister à une baisse de l'intelligence humaine et de son génie créatif ? Cela arrangerait certainement l'oligarchie qui gouverne le monde : un peuple ayant désappris à réfléchir est bien plus facile à gouverner qu'un peuple qui réfléchit par lui-même ! Un motif de plus pour passer à la démocratie directe et reprendre nos vies en main.

Le dernier point négatif et non le moindre est l'impact écologique de tous les data-centers utilisés pour le fonctionnement de ces IA: forte chaleur dissipée participant au réchauffement climatique, consommation en eau phénoménale pour absorber ce réchauffement et empêcher que les systèmes ne tombent en panne, consommation en terres rares et autres minéraux dont l'extraction et la transformation sont fortement polluantes pour fabriquer les composants électroniques : leur demande a explosé ces dernières années, provoquant des pollutions phénoménales ! La liste des nuisances écologiques liées à l'IA et à la robotique est longue et de nombreux progrès seraient nécessaires pour éviter un tel gâchis, progrès que l'on aurait dû attendre avant de procéder à la généralisation de l'IA. Le principe de précaution n'a, encore une fois, pas été appliqué ! Cela n'aurait jamais été le cas dans une démocratie directe où toutes les décisions se prennent par consensus dans le respect du bien commun.

Alors, bien sûr, les IA ont des points positifs : principalement une aide à la recherche scientifique et médicale qui s'avère primordiale. Mais comme de plus en plus de scientifiques le signalent, y compris de ceux qui ont contribué à son développement, un moratoire est aujourd'hui indispensable avant de courir à la catastrophe ! Hélas, il est bien connu que nos sociétés

capitalistes, même de « démocratie » représentative, n'ont jamais écouté les avis des scientifiques lorsque ceux-ci appellent à la modération et au principe de précaution.

Cette « démocratie » représentative, avec tous ses défauts inhérents à sa structure, nous propulse là vers un futur chaotique, comme dans d'autres domaines également, en ignorant les intérêts du plus grand nombre pour satisfaire la petite minorité d'oligarques, principaux financiers de partis politiques qui ne nous représentent pas, voire même, nous méprisent.

9

LA LAÏCITÉ ET LES RELIGIONS

Une société juste ne peut être que laïque. L'histoire et l'actualité nous donnent trop d'exemples où des religions ont entraîné et entraînent encore oppression, tyrannie, discriminations, crimes de masse, guerres et intolérance. Dans une démocratie directe, il est parfaitement évident que les religions ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Chaque individu est libre de ses croyances, dans la mesure où elles n'interfèrent pas dans la sphère publique. Dans la mesure aussi où ses croyances n'amputent pas les droits et libertés de ses proches, conjoint, ascendants ou descendants par rapport à leurs libertés et droits dans notre société et que ses croyances ne provoquent aucune obligation, aucun jugement de valeur, quels qu'ils soient, à l'intention de ses proches : **le**

choix religieux de chacun ne peut impliquer que lui-même et ne lui donne aucun ascendant, aucun droit de jugement, de regard ou autre sur qui que ce soit en dehors de lui-même.

En conséquence, nul groupe religieux sous quelque forme qu'il soit ne peut avoir de rôle dans l'espace public. Il ne peut donc pas recevoir de subventions publiques et ne peut en aucun cas participer à l'enseignement collectif ni à l'éducation.

Nul groupe religieux ne peut non plus intervenir dans l'espace public de quelque façon que ce soit pour limiter le droit et la liberté par sa vision religieuse de la morale, ou remettre en question les fondements de la démocratie qui ne peuvent **en aucun cas** être subordonnés à une autorité, à des principes religieux ou à une divinité quelle qu'elle soit.

De même, l'excuse de la culture ou de la tradition ne peuvent être invoquées pour installer ou imposer des actes et comportements contraires à nos valeurs sociétales. Sont particulièrement visés ici tous type de mutilations et de souffrances humaines et animales. De même des obligations et interdictions réservées à certaines catégories d'êtres humains leur restreignant partiellement ou totalement leurs droits et libertés.

Pour éviter la manipulation, l'enseignement et la propagande des religions et croyances ne peuvent évidemment se faire que dans la sphère privée, lors de réunions, entre adultes consentants, sans jamais inviter ou impliquer de personnes mineures. À ce titre, toutes les écoles religieuses et toutes les congrégations religieuses à vocation d'enseignement ne devraient pas avoir droit d'existence sur le territoire d'une démocratie directe.

De ce fait, il pourrait être possible qu'une présentation des différentes religions soit faite au collège dans le cadre de l'histoire ou de la philosophie, passé l'âge de 12 ans, par des enseignants laïques et non impliqués dans une religion ou une autre, afin de donner aux enfants l'objectivité nécessaire pour croire ou ne pas croire arrivés à l'âge adulte.

Influencer ou contraindre de façon volontaire un enfant ou un adolescent sur le plan religieux doit même être formellement interdit et rendu impossible dans le cadre d'une démocratie directe.

Nul groupe, religieux ou autre, ne peut hiérarchiser ou discriminer les êtres humains, dans leur valeur, dans leur liberté et dans leur intégrité, dans leurs droits ou dans leurs devoirs. Tout groupe religieux, philosophique, politique ou autre, porteur de telles valeurs n'a pas sa place dans une société libre et démocratique.

Nous savons bien que les grandes religions portent toutes en elles plus ou moins ces valeurs discriminatoires mais qu'on ne peut pas les interdire sans être taxés d'autoritarisme. C'est par un encadrement ferme mais juste, la pédagogie, l'éducation et en leur montrant les quelques valeurs sociales que comportent leurs dogmes que l'on pourra les intégrer dans notre projet de société.

Par ailleurs, l'excuse du patrimoine ne doit pas pouvoir être invoquée pour l'entretien d'un bâtiment religieux et il n'est pas décent que des citoyens non concernés doivent payer quoi que ce soit pour cet entretien.

Si un groupe religieux n'a plus les moyens économiques d'entretenir un bâtiment religieux, rien ne devrait empêcher que celui-ci passe dans le domaine public en changeant de destination (culture ou autre, sans destination religieuse) par une acquisition légale de la collectivité.

10

L'ÉCOLOGIE

« Nous ne sommes pas propriétaires de la terre et de ses ressources : nous ne faisons que la transmettre de nos parents à nos enfants et nous devons donc la préserver pour les générations futures »

Ceci implique évidement le principe de précaution : tout progrès, toute industrie ne peut se faire s'il implique le risque de détruire ou d'empoisonner l'environnement.

Exit donc du nucléaire, des énergies fossiles, de l'agriculture intensive avec ses engrais chimiques et pesticides, de l'accaparement d'eau et autres activités polluantes non citées.

Obligation à tout individu, à tout groupe d'individus porteurs d'un projet ayant un impact sur l'environnement

de mesurer et de faire vérifier cet impact par des spécialistes extérieurs à leur projet et à neutraliser cet impact si celui-ci s'avère dangereux, quitte à abandonner le projet. Obligation bien sûr aussi du principe de précaution.

Ce n'est pas le cas actuellement : en total mépris de la santé et de notre environnement, contre la volonté de la majorité de la population, contre l'avis des sommités scientifiques et médicales, contre l'avis de nombreux médecins et oncologues, l'Europe tout comme l'état français ont cédé aux sirènes des lobbies (et à leur argent…) pour ré-autoriser et pérenniser l'utilisation de pesticides reconnus pour leur responsabilité dans l'explosion des cancers, particulièrement des cancers pédiatriques et dans l'empoisonnement à long terme de notre environnement, dont continueront de souffrir les générations futures.

On a eu, de la part de notre gouvernement, un déni de promesse (ce qui n'est certes pas étonnant), mais pire, un refus d'écoute de la population et un refus de remplir son rôle de protecteur de la santé de cette même population ; une complicité dans ce qu'il faut bien appeler un crime d'empoisonnement de masse que l'on ne peut pas même poursuivre en tant que tel : la

justice pénale ayant été quasiment verrouillée pour empêcher toute action à l'encontre de ce crime.

Il est évident que nous ne pouvons que difficilement sortir immédiatement de notre gestion polluante et inconsciente actuelle de la planète. Mais il est vital de le faire dans le cas de l'agriculture conventionnelle : elle utilise des engrais et des pesticides dont la grande toxicité a largement été prouvée et qui ont provoqué une crise sanitaire et environnementale sans précédents, alors que la solution de l'agriculture Bio, sans intrants chimiques, fonctionne et pourrait nourrir la population.

Mais le gouvernement préfère restreindre les subventions à l'agriculture Bio et privilégier l'agriculture conventionnelle avec toutes ses nuisances.

L'abandon de toutes les technologies destructives dans les autres activités polluantes (autres que l'agriculture) ne pourra se faire que par la mise en place rapide de technologies alternatives sans préjudice pour les populations et la planète, mais sans remettre en cause un confort minimal pour les populations (alimentation, abris, approvisionnement en eau, énergie, santé, communication, accès à la culture, …) .

N'oublions pas non plus cette vieille habitude capitaliste qui consiste à ajouter aux aliments, médicaments,

produits cosmétiques, des additifs, toxiques ou non pour minimiser leurs coûts de production, gagner de l'argent sur notre dos sans se soucier de notre santé, sans scrupules de nous empoisonner à court ou à long terme.
Les principes de l'écologie doivent de toute urgence être appliqués à notre propre espèce pour notre sauvegarde et afin de mettre fin à tous ces empoisonnements !

Nul produit ne pourra plus être ajouté, nul traitement ne pourra plus être fait à ce qui sera consommé ou utilisé par des personnes, animaux ou plantes, s'il peut provoquer un risque pour la santé ou pour l'environnement. En cas de doute, le principe de précaution devra être systématiquement appliqué.

Quant au réchauffement climatique : les causes anthropiques (activités humaines) sont plus que prouvées et n'ont plus à être démontrées. Malgré cela, les lobbies de l'énergie fabriquent et entretiennent par des moyens fallacieux un climato-scepticisme, avec la complicité de nombreux politiques et médias. Ils ont trop à perdre financièrement si on prend les mesures nécessaires contre le réchauffement climatique ! Pourtant, l'espèce humaine a tout a y gagner ! Il nous faut sortir impérativement et immédiatement des énergies fossiles pour limiter les dégâts ; pas dans dix ans, pas dans cent ans !

Vous ne le savez peut-être pas, mais le sous-sol français regorge d'hydrogène non polluant, que ce soit à l'extraction, au transport ou à la consommation. Trop de retard à été pris pour son exploitation, un retard imposé par les lobbies des énergies fossiles, du nucléaire et même de certaines énergies renouvelables ! Nos gouvernements « représentatifs » sont tellement friands de leurs sirènes… Dans une démocratie directe, la transition aurait déjà été faite ! Au Mali, plus précisément à Bourakébougou, un gisement d'hydrogène est exploité depuis 1987 pour alimenter le village en électricité propre. Et en France, on tergiverse, on attend des études et les projets stagnent et restent au stade de la recherche.

Notre retard, notre manque de réaction nous ont piégés ! Pour stopper le réchauffement climatique, nous devons immédiatement prendre TOUTES les mesures écologiques possibles et arrêter l'extraction, tout comme l'utilisation des énergies fossiles. Il nous faut aussi en limiter les effets qui commencent à peser sur nos vies ; il faut re-végétaliser, ombrager les villes, arrêter de gaspiller l'eau et de l'accaparer, arrêter d'utiliser les transports aériens jusqu'à ce qu'ils se passent totalement de ces énergies fossiles, développer les transports en communs qui ont fortement diminué depuis les années soixante-dix par une volonté politique qui a sciemment ignoré les besoins du plus grand nombre afin de favoriser la voiture… et donc l'industrie pétrolière. Aujourd'hui,

nous sommes arrivés au début de la catastrophe ! On peut encore limiter les dégâts mais nous devons absolument prendre toutes les mesures possibles pour sauver la situation !

Face au défi climatique, nous devons sortir du déni, du capitalisme qui place l'argent avant tout, sortir de notre égoïsme aussi, et changer radicalement de mode de vie sous peine d'être sous peu une espèce disparue !

11

POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL

« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »

Contrairement à la langue anglaise où il est écrit « human rights », l'emploi de l'expression « droits de l'homme » en français est trop restrictif et je m'étonne que les associations féministes n'aient pas réagi plus que ça… C'est sûr qu'elles ont tant d'autres combats à mener ! Mais il faut bien se rendre à l'évidence que cette expression laisse de côté tant les femmes que les enfants.

L'article 1 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen devrait plutôt stipuler : **« Tous les êtres humains naissent et demeurent égaux en droits et en devoirs »**

En conséquence :

- La liberté ou les droits de chacun(e) ne peut restreindre ou empiéter la liberté et les droits d'autrui.[2]

- Nul(le) ne peut céder une part de sa liberté ou de ses droits à quiconque.

Notre société doit se construire de façon égalitaire, dans les droits et devoirs, pour chacun(e), à tous niveaux, sans discrimination aucune.

Notre société doit être garante de ce que toutes et tous aient un logement décent, de quoi se nourrir, être en bonne santé (l'accès aux soins doit être et demeurer égal et gratuit pour toutes et tous, ne serait-ce que pour un minimum de solidarité au sein de notre espèce : il est aberrant que l'on doive payer pour être et demeurer en bonne santé, pour conserver son autonomie et l'intégrité de son corps et de son esprit ; il est aberrant que certains, de par leurs revenus, leur lieu de naissance ou leur position sociale soient mieux ou moins bien soignés que d'autres).

2 Je vous conseille de lire le poème « Être libre » dans mon livre « Grains de déraisons » pour savoir ce que je pense de la liberté.

Nos enfants doivent avoir les mêmes droits que les adultes, ainsi que le droit à vivre dans un environnement sain et protégé où ils pourront s'épanouir, un droit réel à une éducation dans des conditions idéales, le droit de devenir des adultes libres et autonomes dans un monde plus juste.

De même, notre société doit être garante que chacun(e) puisse avoir une activité dans ou pour le groupe (à ne pas confondre avec le travail, trop réducteur : il faut reconnaître la contribution sociétale de toute une partie de la population que l'on qualifie à ce jour d'inactifs : mères au foyer, chômeurs, retraités, bénévoles, …).

Sans oublier que notre société doit garantir à chacun(e) le droit à l'accès à l'eau, à une nourriture saine, au logement, au repos, aux loisirs, à l'information et à la communication, le droit à la mobilité, le droit à l'éducation et à la formation, le droit à l'épanouissement et au plaisir, le droit à une vie et à une vieillesse autonome et décente et le droit inaliénable de disposer librement de son corps et de sa vie.

C'est à nous tous, au travers de vrais services publics, aidés par un monde associatif dynamique et puissant qu'il revient d'y veiller !

On pourrait s'inspirer, en l'adaptant à notre monde moderne, de la déclaration des droits de l'homme de 1793[3], laquelle n' a jamais été appliquée, tout autant que la constitution dont elle faisait partie, trop en faveur du peuple ! Le coup d'état de Danton et de Robespierre a mis fin à ce beau rêve par l'instauration de la « Terreur ». Elle a ensuite été très vite « oubliée » par les républiques françaises qui se sont succédé depuis cette date : elle est toujours imprimée et disponible pour les esprits curieux ainsi que la constitution dont elle fait partie.

3 Voir l'annexe à la fin du livre

12

DE LA PROTECTION DES INDIVIDUS

Tout groupe, toute société, possède un pourcentage non négligeable d'individus cherchant à profiter d'autrui, de ses biens, de son travail, … ou à lui nuire.

Le nier revient à tomber dans un angélisme suicidaire pour toutes sociétés visant à l'épanouissement de chacun. Sont à mettre dans le même sac le voleur de scooter, le trafiquant de drogue, le chef de grande entreprise, le financier corrompu, le politicien carriériste et j'en oublie encore !

Y a-t-il une différence entre la personne qui prend le fruit du travail d'une autre par le vol et celle qui le prend par la loi ?

Il est bizarre et illogique que les capitalistes approuvent le salariat et les élections représentatives et par ailleurs condamnent le vol à la personne et que d'autre part, les socialistes de tous bords condamnent l'exploitation de l'homme par l'homme mais excusent les voleurs et autres agresseurs.

Il existe bel et bien des prédateurs à tous niveaux, qui cherchent à s'accaparer le bien d'autrui, à vivre du travail des autres ou à nuire, purement et simplement aux autres de multiples façons par pure perversité.

Que cela ressorte de l'inné ou de l'acquis, de facteurs génétiques, pathologiques ou du vécu n'est pas mon propos dans l'immédiat. La société doit en priorité prévenir ces nuisances par l'éducation, par une réduction des inégalités mais elle doit aussi se tenir prête à empêcher, voire à stopper toute « prédation » par des moyens à la mesure de ces objectifs.

Une société basée sur la démocratie directe pourrait mettre en place une sorte de « garde civile » qui pourrait être constituée d'une tranche d'âge de la société (à l'image de l'ancien service militaire français, mais civil et décentralisé à chaque niveau local : les jeunes de 18 à 20 ans pourraient être responsables de la sécurité civile sous l'encadrement de « justes », délégués par la population et sous sa surveillance permanente, à l'image

d'anciennes sociétés[4]) ; ils resteraient donc au réel service de la population dont ils assureraient la protection et le bien-être, contrairement aux « forces de l'ordre » actuelles dont la mission n'est pas de défendre le peuple mais plutôt le système capitaliste et inégalitaire ; ceci explique la répression violente, injustifiée et récurrentes des « forces de l'ordre » lors des manifestations et autres mouvements sociaux.

En parallèle, une justice équitable ne peut pas se faire sur la base de la punition (emprisonnement et peine de mort). Elle se construit sur le principe de réparation des torts sous surveillance. Mais, dans les cas de mise en danger de la vie et de l'intégrité d'autrui, un enfermement de protection sociale peut ou doit s'avérer nécessaire.

Il est sûr que le corps social doit trouver une solution pour les divers « pervers criminels » qui torturent, tuent et massacrent pour le plaisir hommes, femmes et enfants : en cas de **certitude absolue de leur culpabilité** sans doute aucun (tests ADN, prises sur le fait, …) on doit pouvoir envisager de les neutraliser pour protéger d'éventuelles futures victimes. Et dans ce cas, dans ce cas seulement, on doit pouvoir envisager une peine

4 La société berbère résout les conflits de personnes et de voisinages lors de l'assemblée mensuelle villageoise ou de quartier (djemaâ).

suffisamment dissuasive et qui empêche toute récidive de façon définitive.

Il est, de toute façon, indispensable de faire travailler des experts, scientifiques et juristes, pour trouver une solution qui neutraliserait le danger de ces « prédateurs extrêmes » tout en leur conservant, dans la mesure ou cela est possible, sans mettre en péril la société ou de futures victimes potentielles, un statut social après réparation de leurs actes et en empêchant définitivement que ces actes puissent se reproduire.

13

DÉFENSE CONTRE LES MENACES EXTÉRIEURES.

Notre nation et même l'Union Européenne ne représentent qu'une petite partie de notre monde. D'autres pays de la planisphère sont, il faut bien le reconnaître, hostiles, avec des volontés expansionnistes et impérialistes. Même en étant un état démocratique modèle et surtout même en ce cas, on doit pouvoir défendre notre territoire et nos valeurs contre un ou des agresseurs potentiels : la Russie de Poutine en est un exemple : tolérerait-elle une démocratie directe dans son voisinage ? La question est la même pour la Chine ou les États-Unis de Trump. Souvenons-nous de la Révolution Française ou notre pays s'étant libéré de la royauté, après 1789, s'est vite retrouvé isolé et assiégé par tous ses voisins européens, sous régimes monarchiques et ne

tolérant pas ce « mauvais exemple » pour leurs peuples, se trouvant de plus à leurs frontières.

De ce fait, si nous réussissons à mettre en place une démocratie directe en France, nous devons nous préparer à d'éventuels conflits de défense. Chacune et chacun doit être dès son enfance, dans le cadre de l'éducation générale, formé à son autonomie et aux moyens de préserver son intégrité physique et mentale pour, en cas d'agression personnelle (voir le chapitre précédent), pouvoir préserver cette intégrité à la mesure de l'agression et, bien sûr, en cas d'agression du territoire être capable d'entrer en résistance face à un envahisseur potentiel.

L'histoire nous a montré et nous montre encore trop souvent des pays, des régions pacifistes, massacrés, envahis et assujettis par des dictatures avoisinantes ou même simplement menacés par les visées expansionnistes de leurs voisins.

Un pays ou toute la population serait apte à entrer en résistance, ou tous les responsables seraient remplaçables immédiatement serait fort difficile à envahir et à occuper à long terme, si ce n'est en massacrant l'intégralité de sa population : tâche quasi-impossible si l'envahisseur veut pouvoir vivre sur le territoire après le conflit et se trouve

face à une population déterminée ainsi qu'au regard et au jugement de la communauté mondiale.

Une population intégralement formée à l'autonomie et aux techniques de défense est ce qu'on peut appeler une armée décentralisée dont la force et le pouvoir de résilience valent toutes les meilleures armées du monde, formées, elles, de recrues plus ou moins volontaires, voire de mercenaires peu motivés.

Il faut évidemment que cette population puisse avoir l'accès à des armes de pointe et à un entraînement régulier au combat, durant la vie de chacun(e), tel que cela se pratique en Suisse, attitude qui a permis à cette confédération de rester à l'écart des conflits du vingtième siècle, au-delà de sa célèbre neutralité.

14

EN CONCLUSION

Tout ce qui précède vous montre autant les dérives de notre démocratie représentative que les principes d'une société fonctionnant en démocratie directe. Des réflexions, bien sûr non exhaustives, qui portent un projet de vie et de société pour sortir du marasme actuel et de cette société ou les gouvernants et les élites en place n'ont aucun respect ni aucune écoute de leurs peuples, de leurs enfants et de notre environnement. Ces réflexions provoqueront, je l'espère, des discussions et débats dans la population pour les améliorer et les enrichir de façon constructive.

Maintenant, réunissez-vous ! Constituez des groupes de réflexion ! Manifestez ! Interpelez vos élus et essayez par tous vos moyens de faire changer les choses !

Les actions cumulées de chacune et de chacun arriveront à faire bouger notre société dans la bonne direction !

Les seules propositions et projets qu'il nous faudra, bien sûr, refuser radicalement pour arriver à nos fins, seront évidemment les propositions libérales, capitalistes, d'exclusions et de discriminations : **quelles qu'elles soient.**

Créons tous, le plus tôt possible, un mouvement de réflexion et d'action dynamique rassemblant le plus grand nombre pour nous préparer un avenir tout simplement vivable, pour nous et nos enfants.

C'est là, maintenant, qu'on peut créer, tous ensemble, un monde où les générations futures pourront vivre normalement et sans inquiétudes pour leur avenir dans un monde plus juste et une planète plus saine.

ANNEXE

DEUXIÈME DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (Préambule de la Constitution du 24 juin 1793)

Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme, sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer, avilir par la tyrannie ; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur ; le magistrat la règle de ses devoirs ; le législateur l'objet de sa mission.

En conséquence, il proclame, en présence de l'Être suprême, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen.

*

Article 1er. *Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.*

Article 2. *Ces droits sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.*

Article 3. *Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.*

Article 4. *La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale; elle est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ; elle ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société ; elle ne peut défendre que ce qui lui est nuisible.*

Article 5. *Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence, dans leurs élections, que les vertus et les talents.*

Article 6. *La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe la nature ; pour règle la justice ; pour sauvegarde la loi ; sa limite morale est dans cette maxime :* ***Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait****.*

Article 7. *Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits. La nécessité d'énoncer ces droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.*

Article 8. *La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés.*

Article 9. *La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent.*

Article 10. *Nul ne doit être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Tout citoyen, appelé ou saisi par l'autorité de la loi, doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.*

Article 11. *Tout acte exercé contre un homme hors des cas et sans les formes que la loi détermine, est arbitraire et tyrannique ; celui contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence a le droit de le repousser par la force.*

Article 12. *Ceux qui solliciteraient, expédieraient, signeraient, exécuteraient ou feraient exécuter des actes arbitraires, sont coupables, et doivent être punis.*

Article 13. *Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.*

Article 14. *Nul ne doit être jugé et puni qu'après avoir été entendu ou légalement appelé, et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit. La loi qui punirait les délits commis avant qu'elle existât serait une tyrannie ; l'effet rétroactif donné à la loi serait un crime.*

Article 15. *La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires : les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.*

Article 16. *Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.*

Article 17. *Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.*

Article 18. *Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre, ni être vendu; sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de domesticité ; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance, entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.*

Article 19. *Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.*

Article 20. *Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à l'établissement des contributions, d'en surveiller l'emploi, et de s'en faire rendre compte.*

Article 21. *Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.*

Article 22. *L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.*

Article 23. *La garantie sociale consiste dans l'action de tous, pour assurer à chacun la jouissance et conservation de ses droits ; cette garantie repose sur la souveraineté nationale.*

Article 24. *Elle ne peut exister, si les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et si la responsabilité de tous les fonctionnaires n'est pas assurée.*

Article 25. *La souveraineté réside dans le peuple ; elle est une, indivisible, imprescriptible et inaliénable*.

Article 26. *Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier ; mais chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté*.

Article 27. *Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres*.

Article 28. *Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures*.

Article 29. *Chaque citoyen a un droit égal de concourir a la formation de la loi et à la nomination de ses mandataires ou de ses agents*.

Article 30. *Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires ; elles ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais des devoirs*.

Article 31. *Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens*.

Article 32. *Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique ne peut, en aucun cas, être interdit, suspendu ni limité.*

Article 33. *La résistance à l'oppression est la conséquence des autres Droits de l'homme.*

Article 34. *Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprim*é.

Article 35. *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.*

© Michel Rivrain - octobre 2026 – 3ème édition

ISBN : 979-81-64658-35-9

Matériel protégé par le droit d'auteur



Michel Rivrain, né en 1957, poète et artiste depuis sa plus tendre enfance, fut, au fil de sa vie, géologue, journaliste, chroniqueur radio, artiste plasticien, art-thérapeute, enseignant, poète et écrivain. Il a participé à de nombreuses luttes au cours de sa vie bien remplie. Son esprit philosophe, son phrasé, ses mots, n'ont jamais cessé d'être rebelles, créatifs, incisifs et décalés.

Notre époque est difficile: une oligarchie financière mondiale constituée d'une petite minorité de nantis dirige le monde d'une poigne de fer et on assiste, pratiquement impuissants, à la casse, un à un, de nos acquis sociaux, à la pollution généralisée, aux pénuries d'eau et au réchauffement climatique avec les catastrophes humaines qui en découlent.

On peut changer les choses ! La démocratie directe peut être une solution à la dégradation tant sociale qu'environnementale.

La nouvelle édition, largement augmentée et actualisée de ce livre fait une analyse sans complaisance ni concession de l'état des lieux du monde et de la France dans de nombreux domaines et offre des pistes de réflexion pour sortir de nos problèmes sociaux et climatiques.

Lisez le, partagez le, réunissez vous, constituez des groupes de réflexion, manifestez, interpelez vos élus et essayez par tous vos moyens de changer la société et préparer un avenir vivable, pour nous et nos enfants.

ISBN 9798164658359

Matériel protégé par le droit d'auteur